



**MUNICIPALITÉ DE
SAINT-APOLLINAIRE
COMTÉ DE LOTBINIÈRE
PROVINCE DE QUÉBEC**

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 24 AOÛT 2020

À une séance extraordinaire tenue le **24 août 2020, à 18 h 30**, au lieu ordinaire des réunions du conseil, étaient présents :

M. Bernard Ouellet, maire
M. Daniel Laflamme, conseiller n° 1
M. Jonathan Moreau, conseiller n° 3
M. Julie Rousseau, conseillère n° 4
M. André Sévigny, conseiller n° 5
M. Alexandre D'Amour, conseiller n° 6

M. Jean-Pierre Lamontagne, conseiller n° 2 : absent

La directrice générale atteste que personne n'était présent dans la salle.

ORDRE DU JOUR

PRÉLIMINAIRES :

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Constatation de la régularité de la séance et validation de l'avis de convocation

ÉTUDE :

4. Octroi du contrat pour la réparation et l'isolation de la toiture de la salle communautaire
 5. Période de questions
 6. Adoption du procès-verbal de la séance tenante
 7. Clôture de la séance extraordinaire
-

18288-08-2020
point no 2

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 24 août 2020 soit accepté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

18289-08-2020
point no 3

VALIDATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que l'avis de convocation a été fait conformément à l'article 153 du Code municipal, L.R.Q.c.C-27.1 et constat unanime est fait par tous les conseillers.

Que les membres du conseil municipal considèrent l'avis de convocation bon et valable et au surplus, y renoncent par la présente.

Adopté à l'unanimité.



18291-08-2020
point no 4

OCTROI DU CONTRAT POUR LA RÉPARATION ET L'ISOLATION DE LA TOITURE DE LA SALLE COMMUNAUTAIRE

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées pour des travaux de réparation et d'isolation de la toiture de la salle communautaire, par le biais du site Se@o;

ATTENDU QUE 7 soumissions ont été reçues, soit :

NOM DE LA COMPAGNIE	MONTANT TAXES INCLUSES
Jim Construction inc.	293 071.28 \$
Beauvais & Verret inc.	309 282.75 \$
Lévis Construction	324 369.77 \$
Groupe Symaco inc.	332 726.15 \$
Action Estimation inc.	335 669.51 \$
JC-7 Signature	339 778.29 \$
Constructions Jacques Dubois & Fils inc.	344 915.80 \$

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accorder le contrat au plus bas soumissionnaire, soit Jim Construction inc., pour la somme de 293 071.28 \$ incluant toutes taxes.

Que la dépense soit prélevée au surplus accumulé.

Adopté à l'unanimité.

18292-08-2020
point no 6

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le procès-verbal du 24 août 2020 soit adopté séance tenante.

Adopté à l'unanimité

18293-08-2020
point no 7

CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

De clôturer la séance extraordinaire le 24 août 2020, à 18 h 32.

Adopté à l'unanimité

Bernard Ouellet,
Maire

Martine Couture,
Directrice générale/Secrétaire-trésorière

Je, Bernard Ouellet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.